

INSCRIPTION & REINSCRIPTION A LA RESIDENCE DE L'ENSIAS POUR LES ELEVES DU CYCLE INGENIEUR

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Il est porté à la connaissance des élèves ingénieurs de la **troisième année 2021/2022** que la réinscription à la résidence de l'ENSIAS aura lieu **le lundi 11 Octobre 2021 à partir de 9h00**.

Pièces à fournir pour l'inscription à la résidence de l'ENSIAS

- Copie de l'attestation d'inscription
- Engagement annexé au Règlement de résidence 2021-2022 à télécharger du site de l'ENSIAS (<http://ensias.um5.ac.ma>) et à signer.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un certificat médical avec radio pulmonaire attestant que l'élève ingénieur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse et du passe sanitaire si disponible.
- Règlement des frais d'assurance.

Il est porté à la connaissance des élèves ingénieurs de la **première année 2021/2022** que la l'inscription à la résidence de l'ENSIAS aura lieu **le mercredi 13 Octobre 2021 à partir de 9h00**.

Pièces à fournir pour l'inscription à la résidence de l'ENSIAS

- Copie de l'attestation d'inscription.
- Engagement annexé au Règlement de résidence 2021-2022 à télécharger du site de l'ENSIAS (<http://ensias.um5.ac.ma>) et à signer.
- 2 enveloppes timbrées (portant nom et adresse des parents ou tuteur).
- 2 photos d'identité.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Le reçu de virement des frais de logement de trois mois (3) (750 DH) à verser dans le compte de l'ENSIAS, RIB : 310 810 1000 024 004031401 66
- Un certificat médical avec radio pulmonaire attestant que l'élève ingénieur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse du passe sanitaire si disponible.
- Règlement des frais d'assurance

NB : Aucune inscription n'aura lieu si l'une des pièces ci-dessus manque.